



AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière de la susdite Municipalité aux personnes intéressées que :

le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie a procédé, en date du 17 août 2026, à l'adoption des règlements suivants :

- Règlement n° 377-2026 intitulé : *Règlement concernant la perception relative à l'entretien des barrages;*
- Règlement n° 378-2026 intitulé : *Règlement concernant la perception relative à l'entretien du ruisseau Point-du-Jour;*

Toute personne désirant obtenir une copie de ces règlements ou les consulter peut en faire la demande à la soussignée à l'adresse courriel suivante : greffe@ville.lavaltrie.qc.ca

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 18 août 2026.

Marie-Josée Charron, greffière